

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL - BUCHER - MENGELLE-TOUYA - RAMALHO (à partir du point 3.7) - NOVILLO - SELLEM - STOOS - HOURTOLOU (à partir du point 3.2) - D'ASTA - LEMOINE J. - DA COSTA - BOYE - LE GUELLAUT - POLLION - GAMPACKAT - DEFANCE - LE DOUAREC - ROUELLE - VILLAIN - JACOB - GISQUET - MARTEAU - EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.  
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.  
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.  
Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.  
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.  
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

## FINANCES

### *Approbation du compte de gestion 2021 Budget annexe Eau Potable*

Monsieur le Maire, présente le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Receveur Municipal pour la commune, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2021 soldé par dissolution du budget annexe et transfert au budget communal suivant délibération 077-2021-FIN du 16 décembre 2021.

| 1-Section d'investissement   |               | 2-Section de fonctionnement  |                  |
|------------------------------|---------------|------------------------------|------------------|
| Dépenses                     | 0.00 €        | Dépenses                     | 0.00 €           |
| Recettes                     | 0.00 €        | Recettes                     | 0.00 €           |
| Excédent exercice 2020       | + 75 683.76 € | Excédent exercice 2020       | + 1 282 211.30 € |
| Transfert au budget communal | - 75 683.76 € | Transfert au budget communal | - 1 282 211.30 € |
| Résultat de clôture          | 0.00 €        | Résultat de Clôture          | 0.00 €           |

Le conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré l'unanimité,

- Vu les articles L 1612-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Eau Potable 2021 du Receveur Municipal, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2021

| 1-Section d'investissement   |               | 2-Section de fonctionnement  |                  |
|------------------------------|---------------|------------------------------|------------------|
| Dépenses                     | 0.00 €        | Dépenses                     | 0.00 €           |
| Recettes                     | 0.00 €        | Recettes                     | 0.00 €           |
| Excédent exercice 2020       | + 75 683.76 € | Excédent exercice 2020       | + 1 282 211.30 € |
| Transfert au budget communal | - 75 683.76 € | Transfert au budget communal | - 1 282 211.30 € |
| Résultat de clôture          | 0.00 €        | Résultat de Clôture          | 0.00 €           |

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit  
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

**Acte exécutoire**

Affichage le :

Le Maire  
  
Philippe EMMANUEL  
  
MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN  
78 (Yvelines)